



# Institution Jeanne d'Arc

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

44, rue Gabriel Péri 92120 MONTROUGE

☎ 01-42-53-00-24 ☎ 01-42-53-20-70

Montrouge le 4 septembre 2017

**Objet : Paiement de la scolarité par prélèvement bancaire**

Madame, Monsieur

Dans le cas où vous choisissez le paiement de la scolarité de votre enfant par prélèvement bancaire l'Institution Jeanne d'Arc doit obligatoirement appliquer la norme SEPA (Single Euro Payments Area).

Nous avons donc impérativement besoin :

- que vous nous retourniez un RIB avec IBAN complet de votre banque.
- que vous remplissiez très lisiblement la demande d'autorisation de prélèvement
- et que vous pensiez bien à la signer.

C'est cette autorisation de prélèvement qui constituera le mandat de prélèvement SEPA.

Sans cette pièce, nous serons dans l'impossibilité d'effectuer tout prélèvement.

**M ou Mme** .....

**Parents de** ..... **Classe :** .....

**Choisissent le paiement de la scolarité de leur enfant par prélèvement**

**Dans le cas où vos coordonnées bancaires restent inchangées veuillez cocher la case ci-dessous.**

**Coordonnées bancaires inchangées**

**Ne choisissent pas le paiement de la scolarité de leur enfant par prélèvement**

Nous vous demandons de compléter ce document pour **le vendredi 8 septembre 2017, que vous choisissiez ou non le paiement de la scolarité de votre enfant par prélèvement bancaire**. Il est à remettre au professeur principal de la classe de votre enfant.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués !

M. Laurent SCHWARTZ

M. Didier RUEZ

Chef d'établissement